

*Le Gouverneur*

**DECISION DU GOUVERNEUR N° 144 /GR/2023**

***Portant création du Groupe de travail chargé d'effectuer le suivi et la mise en place des travaux relatifs à la réflexion sur une monnaie numérique de la BEAC***

Il est créé un groupe de travail chargé d'effectuer, en étroite collaboration avec le Fonds Monétaire International, le suivi et la mise en œuvre des travaux relatifs à la réflexion sur une monnaie numérique de la BEAC.

Ce Groupe de Travail est composé ainsi qu'il suit :

**Superviseur** : Monsieur Ivan Bacale EBE MOLINA

**Membres** :

- M. Eric BELIBI ;
- M. Eric GORO ;
- M. Christian Rodrigue OTOLY ;
- Monsieur Jean Calvin ABELA ;
- M. Ismael AHMED ;
- M. Clen Dorel MALEO BATOUMOUENI ;
- Mme Marie IKITO BESSALA ;
- M. Julien Praxel MENDENE ONDO ;

**Rapporteurs** :

- M. Jacques ELOUNDOU ;
- M. Armand NGOUPEYOU.

Le Groupe de travail peut faire appel à toutes les personnes ressources de son choix.

  
ABBAS MAHAMAT TOLLI